

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

### **Espace Simone Signoret : Conditions de remboursement de billets**

Dans le cadre de sa saison culturelle, l'Espace Simone Signoret propose une trentaine de spectacles soumis à billetterie. Via un logiciel dédié, les spectateurs peuvent prendre leur place en ligne et procéder à un paiement direct et sécurisé.

En cas d'absence du spectateur le jour du spectacle, il n'est pas prévu le remboursement de son billet.

Cependant, certains cas de force majeure sont à considérer et peuvent amener au remboursement d'un billet acheté :

- Annulation de la représentation suite à un problème grave d'un ou des artistes. Et, si report, impossibilité du spectateur de venir sur la nouvelle date programmée.
- Annulation de la représentation suite à un problème grave survenu dans la salle (dégâts matériels, incident sécurité). Et, si report, impossibilité du spectateur de venir sur la nouvelle date programmée.
- Annulation de la représentation due à des mesures de fermeture exceptionnelle de l'Espace Simone Signoret, telle la crise sanitaire COVID 19.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**34 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise les remboursements de billets de spectacles de l'Espace Simone Signoret et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.